

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 13 NOVEMBRE.

On écrit de Leipsick, le 12 novembre : Les travaux de notre chemin de fer avancent rapidement; 5,780 ouvriers y sont journellement occupés. Si le mauvais temps n'y met empêchement, les terrains seront aplanis pour la fin de cette année sur une longueur de 9 1/2 à 10 milles.

— On écrit de Stockholm, le 3 novembre : L. M. sont rentrés hier dans la capitale, et le roi a dissous aussitôt le gouvernement qu'il avait installé durant son absence; S. M. ayant désiré qu'une illumination n'eût pas lieu, la bourgeoisie a pris la résolution de doter la maison d'éducation pour les enfants pauvres et pour les orphelins des 6,000 rixd. lers banco qui avaient été destinés pour cette fête, et la municipalité s'est empressée d'y ajouter 1,000 rixd. lers. Toutefois la réception du roi a été brillante et la plupart des tours, les habitations du corps diplomatique, et beaucoup de maisons particulières ont néanmoins été illuminées dans la soirée. Des comestibles ont aussi été distribués aux pauvres et aux prisonniers.

— On écrit d'Athènes, le 27 octobre : Le prince Auguste de Prusse et le prince Maximilien de Leuchtenberg sont arrivés ici le 19 avec plusieurs officiers prussiens. Le 24, l'archiduc Jean d'Autriche et le prince Adalbert de Prusse sont également arrivés. Une frégate française a apporté un million de francs formant la part de la France dans la troisième série de l'emprunt.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 15 NOVEMBRE.

La reine a accordé hier des audiences à plusieurs de ses ministres et à quelques autres personnes de distinction. Le duc de Wellington, M. le comte et Mme. la comtesse Sébastiani ont dîné avec S. M., au nouveau palais de Buckingham.

— Les journaux des divers partis font des appels aux membres de la Chambre des Communes, pour qu'ils soient présentés à l'ouverture du parlement, le 15 novembre. Il paraît que les Tories s'opposent de toutes leurs forces à la nomination de M. Abercromby comme président de la Chambre des communes.

— Au dîner de Guildhall, la Reine a trinqué à 15 différentes reprises avec les principaux conviés. Il est à remarquer que S. M. ne faisait que porter le verre à ses lèvres. Quand elle a trinqué avec le lord maire, on lui avait servi du vin de Sherry ayant 120 ans de bouteille. (Standard.)

FRANCE. — PARIS, LE 16 NOVEMBRE.

Lord Granville, dont nous avons annoncé le départ de Paris, est rappelé en Angleterre par l'obligation où il est d'aller prêter serment à la nouvelle reine, à l'ouverture du parlement. Ce devoir, dont S. G. n'a pas encore pu s'acquitter

FEUILLETON.

FEUILLES DÉTACHÉES

DES TABLETTES D'UN VOYAGEUR PARISIEN.

(Non destinées à l'impression.)

SEA. — CHAUFFOURNAIS. — TILFF.

Spa, 27 août 1837.

En quittant Oscar, hier à la redoute, où l'ennui que j'éprouvais me rendit extrêmement malsade, il avait été convenu entre nous qu'aujourd'hui j'irais déjeuner chez lui pour arrêter l'heure de notre départ de Spa et le mode de voyage que nous adopterions pour nous rendre aux eaux de Baden. Je connais peu de séjours aussi cruellement ennuyeux que Spa; et quand on y a passé trois semaines c'est une idée fort réjouissante que celle du départ avant la fin de la journée: je m'occupais donc ce matin, avec une joyeuse activité, des préparatifs indispensables qui précèdent un nouveau pèlerinage, et, léger d'esprit, dispos de corps, n'ayant plus que la bourse de voyage à enlasser pour être équipé de tout point en véritable touriste, je me rendis à l'Hôtel de l'Orange, où m'attendait Oscar. A vrai dire, il ne m'attendait plus, il avait déjeuné et il se donnait le ridicule de paraître de fort mauvaise humeur: je témoignai quelque étonnement:

— Mon cher A..., dit-il tout d'abord...
— Je l'interrompis heureusement fort à temps; un garçon de l'hôtel entrait précipitamment dans la chambre pour emporter les débris du repas anti-dinatoire (néologisme!) bon.

— Mon cher Oscar, lui dis-je, en appuyant nettement sur les deux syllabes, vous n'êtes guère fidèle à nos conventions...
— J'attendis prudemment que l'esclave fut sorti et j'allai m'assurer si la porte était bien close.

— Nous étions convenus de partir aujourd'hui, me dit-il, d'une voix sèche et aigre, et je ne pars plus...
— Cette brusque déclaration me surprit d'abord, mais comme j'ai le bonheur de perdre rarement le fil de mes idées:

— Nous étions convenus de garder le plus stricte incognito dans nos voyages, et je l'ai arrêté vingt fois au moment où tu allais prononcer mon nom...
— Eh! parbleu, quand je t'appellerais par ton prénom, la belle misère!

— Mon cher, ce nom là suffit pour donner l'éveil à qui l'entend; on songe involontairement à l'autre, et je suis trahi, et je ne puis plus faire un pas que partout je n'entende chuchoter sur mon passage: le voilà? c'est lui...
— Le grand mal?...

est indispensablement exigé par les lois anglaises pour pouvoir jouir du privilège du vote par procuration.

Lord et lady Granville ne seront probablement de retour à Paris que pendant les vacances du parlement à Noël.

— L'opposition de gauche a décidé que le banc où se plaçait M. Lafitte resterait vide à la prochaine session. MM. E. Salverte et Dupont de l'Eure écrivent aux journaux qu'ils adhèrent à cette résolution.

— M. Sainte-Beuve, le célèbre critique, a ouvert le 6 novembre, à Lausanne, en présence d'un public très-nombreux, un cours de littérature, qu'il continuera cet hiver. Port Royal, tel est le sujet qu'il a choisi.

— M. le général Auray doit bientôt s'embarquer à Toulon pour aller prendre le commandant supérieur de la province d'Oran. A son arrivée dans cette place, M. le général Bugaud s'embarquera sur le *Castor* pour retourner en France.

— On écrit de Toulon, le 11 novembre:

« Voici de nouveaux renseignements de Bone et de Constantine, apportés par le bateau à vapeur la *Chimère*.

« Parmi les chefs influents qui se sont présentés au général Valée pour faire leur soumission, on a remarqué le cheik du désert, allié d'Achmet, qui s'est présenté devant Constantine à la tête de 3 000 cavaliers. Ce personnage dont la soumission doit avoir une grande influence sur la pacification de la province, a été très-bien accueilli par le général Valée et par M. le duc de Nemours qui a passé ses cavaliers en revue.

« C'est 3,000 hommes qu'on laisse provisoirement à Constantine; ils ont été pris dans tous les corps de l'armée. Le colonel Bernelle commande la place. Les troupes qui dépassaient le chiffre de la garnison sont rentrées avec le prince et l'état-major. Tous les jours il arrive des détachements, des officiers, des voitures de malades, des équipages, et il y a un grand encombrement d'hommes et de matériel. Parmi les officiers qui ont devancé les princes, se trouvent les capitaines d'état-major Saint-Hippolite, Prebuis et Villeneuve.

« Les chevaux d'artillerie qui étaient venus à Bone avec les grosses pièces ont dû partir pour Constantine, afin de ramener l'artillerie de campagne; on a formé une colonne de 1,200 hommes pour les escorter.

« M. le chef d'escadron d'état-major Despinois, sous-chef d'état-major de l'armée de Constantine, est arrivé dans notre ville; il rentre en congé de convalescence. M. le vicomte de Pontécoulant, colonel au service de Belgique, qui a fait la campagne en amateur, est aussi sorti de quarantaine hier.

« Le bateau à vapeur le *Styx*, qui transporte en France la bière dans laquelle est placé le cœur du général Daurémont, est attendu d'un instant à l'autre. Un fougou, accompagné d'un aide-de-camp de l'ex-gouverneur général et de deux sergens décorés de la légion d'honneur, sera dirigé sur Paris; on lui rendra les honneurs dans toutes les villes qu'il traversera.

« Le bateau à vapeur l'*Achéron* doit partir demain pour

Alger avec la correspondance. Parmi les passagers qu'il prend à son bord se trouve M. le général Auray, qui va prendre le commandement de la province d'Oran.

Bulletin de la bourse de Paris du 15. — Il y a plus d'un an que la bourse n'avait présenté un aspect aussi animé qu'aujourd'hui. Le 5 o/o s'est fait en baisse dès l'ouverture et a subi de grandes fluctuations. Il était hier à 109,30, il est devenu successivement jusqu'à 108,05; mais à ce prix, de nombreuses demandes ont élevé le cours, qui a été fermé à 108,50. Des bruits répandus sur le remboursement du 5 o/o ont été regardés comme la cause de cette baisse inattendue. On disait que le second des ministres avait décidé que l'indemnité accordée aux porteurs consisterait en annuités. Parmi tous ces bruits que nous rapportons, il est fort difficile de savoir quel parti le gouvernement adoptera.

Le 3 o/o a suivi la réaction du 5 o/o, mais d'une manière bien moins prononcée.

Toutes les autres valeurs, comme on le pense bien, ont été fort négligées, et chacune, plus ou moins s'est ressentie de la panique.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

(Dépêches télégraphiques.)

Bayonne, 13 novembre.

Espartero est arrivé à Pampelune le 10, avec 23 bataillons et 11 escadrons. On assure que son intention est d'y faire le même exemple sur les auteurs de l'insurrection de cette ville, qu'à Miranda.

Madrid, 8 novembre.

Il paraît certain que le ministère se soutiendra jusqu'à l'ouverture des Cortès. La dernière journée des sénateurs n'est pas vue d'un œil favorable. Sur les 27 nouveaux sénateurs, on compte 17 ou 18 fonctionnaires publics.

Nous sommes sans nouvelles du général en chef; mais on croit qu'il doit faire de nouveaux exemples à Pampelune et à Vittoria. Il a la mission de rétablir la discipline militaire, si gravement compromise.

Il arrive journellement des députés en ville: on expédie à la rencontre de ceux qui doivent venir par les lignes de Valence et de l'Estramadure des escadrons de cavalerie avec mission de les protéger.

Les Cortès doivent s'ouvrir le 19 de ce mois, et le ministère prépare déjà le discours de la couronne.

On parle beaucoup dans le monde financier des opérations désastreuses faites par M. Mendizabal, de concert avec un jeune capitaliste des Philippines, M. Bertodano.

Le fameux voleur Candelos, qui a subi le dernier supplice avant-hier, s'est rendu au lieu de l'exécution tout paré de diamans dont il a fait présent au bourreau et à ses aides. La police aurait dû reprendre ces objets qui avaient été volés.

— On lit dans la *Correspondance d'Espagne*:

Le général Guergué a été nommé chef d'état-major général de l'armée royale. Le marquis de Bobeda a été nommé ministre par intérim de la guerre. Don Joaquin Elio a été promu au grade de maréchal de camp.

sous la main; n'importe quoi; quelques cotelettes de mouton au naturel, un poulet roti, des pommes de terre frites, du jambon même ou du veau froid... Mais de la salade; de la romaine panachée si vous en avez...

Je me figure que c'est de ce ton là que parlerait un prince de caractère aimable, en s'adressant à un chambellan de service auquel, en plaisantant, il aurait donné un coup de pied au derrière...
— Cependant Oscar haussait les épaules.

— Pierre, dit-il, à son tour, y a-t-il des ours dans vos montagnes?
— Je ne savais où il en voulait venir; je n'entends jamais parler d'ours sans me rappeler ceux de l'Oberland.

— Je ne sais, m'sieu!
— Vous en ferez tuer un de ma part et vous en ferez faire, ajouta Oscar en me désignant par une brusque saccade de la tête, des beateaks pour monsieur...

— Oui, m'sieu! dit Pierre en se retirant.
Oscar avait les mains dans les poches de son pantalon et piétinait de colère ou d'impatience, je ne sais; mais il piétinait, ce qui est de fort mauvais goût, quand on a passé l'âge d'Alvimar.

— Oscar, lui dis-je, en accompagnant ces mots d'un sourire indulgent et spirituel à la fois, tu conviendras que ton épigramme n'est pas des plus aimables?...
L'ex-chef de bataillon continuait à piétiner; il faisait claquer sourdement la langue contre son palais et fermait les poings, comme eût fait un homme qui cherche à se contenir; d'où je conclus qu'il perdait patience... mais patience de quoi? moi, qui a force de tempêtes et d'ouragans me suis fait un cœur où les passions sont toujours en panne, je lui dis avec un sang froid tout à fait britannique, assainonné d'ironie française comme on la distille au café de Paris...

— Ça, mon cher? quelle mouche vous pique? vous êtes, ma parole d'honneur, d'une humeur massacrante, ce matin!
— Hé! tu me lasses à la fin!... ce matin, encore je me suis morfondu deux heures et demie à t'attendre pour déjeuner; tu devais venir à dix heures, tu arrives à midi.

— Ce n'est pas ma faute, si tu as un estomac des plus bourgeois; il n'y a guère que des manœuvres qui mangent d'aussi bonne heure... Tu es matériel en diable!

— Eh! f...! tu me...
La fureur avait saisi mon ex-chef de bataillon à la gorge et l'étranglait; il ne pouvait plus parler.

— Du calme, mon ami, du calme, lui dis-je, et je lui présentai un verre d'eau qu'il vida d'un trait: il retrouva la voix.

— Je te déclare catégoriquement, mon cher ami, me dit-il, que tu m'embêtes!...
— Oh! fis-je.

— Ah, c'est que tu ne connais pas, toi, le malheur attaché à la célébrité!...

— Sed pulchrum est digito monstrari et dicier: hic est!

— Permetts, cher ami, Perse a dit: at pulchrum est, et non sed... Rétablissons, dis-je, en souriant avec aménité, le texte dans toute sa pureté. Puis avec un soupir tiré des abîmes de ma poitrine: aha! fis-je...

Comme ce soupir ne manquait pas de mérite, et que je l'avais accentué d'une manière passablement dramatique... (Inculquer si possible ce aha! à madame Dorval; si elle sait bien la première aspiration, il y a de quoi assurer le succès d'une scène... non, d'un monologue muet; c'est ça! Elle sera superbe Mme. Dorval! Elle entrera en scène après une orgie, la tête alourdie par les fumées du vin, et étourdie par les joies du banquet... Non, mieux que ça! Elle a été violée, elle vient d'être violée; bon! elle a les cheveux éparés, le regard farouche, les vêtements en désordre... elle paraît; elle avance vers la rampe, porte les yeux vers le lustre, puis les promène lentement autour de la salle de loge en loge, en finissant par celle de rez-de-chaussée, avant scène, à droite; considère quelque temps la contre basse, l'ophyciède; puis l'un de ces messieurs qui tiennent un violon, puis le chef d'orchestre, puis le trou du souffleur, toujours sans dire un mot, pas un seul! puis enfin se regarda elle-même, et alors, alors seulement, en jetant les bras jusqu'aux frises, elle s'écria, aha!... Ah, Marie, ce soupir là te vaudra bien des applaudissements et des bravos!) Passablement dramatique, dis-je, et je fus un peu vexé de voir qu'il passât incompris.

— Mon ami, me dit-il, du ton le plus dégagé, si tu déjeunais?

Il sonna; l'esclave de tantôt reparut.

— Pierre, vous apporterez à déjeuner à monsieur.

— Oui, m'sieu! du café, du thé?

— Horreur! m'écriai-je. N'avez-vous rien de moins vulgaire à m'offrir?

— Si m'sieu!

Rien ne donne une teinte locale à un récit comme l'intercalation intermittente de ces abréviations populaires: c'est naturel! Vous voyez le drôle vous répondre et dire:

— M'sieu?... si, m'sieu!

Quand les drôles de cette espèce, ont l'air effronté, surtout s'ils ont l'air de ne douter de rien, je me procure quelquefois la légère satisfaction de les interloquer, et ahéurir:

— En ce cas, dis-je à mon drôle, montez-moi une épigramme de votre piquée aux crevettes...

Le drôle resta ébahi; je jouis quelques minutes de sa confusion; enfin je pris en pitié son embarras, et je lui dis d'un ton de bienveillante condescendance:

— C'est bien, Pierre, mon garçon! apportez-moi ce que vous aurez

PORTUGAL.

(PAR VOIE D'ANGLETERRE.)

Le bateau à vapeur le Braganza est arrivé à Falmouth avec des nouvelles de Lisbonne du 8 novembre : la crise ministérielle continuait toujours. César de Vasconcellos auquel on avait offert le portefeuille de la guerre, a refusé de faire partie du cabinet ; mais on assure que le vicomte Sa da Bandeira, président du conseil, a réussi à faire accepter le département de la guerre, par son compagnon d'armes le baron de Bonfim.

Les affaires commerciales du Portugal sont dans une situation déplorable; le gouvernement a l'intention d'augmenter les droits d'entrée sur les produits étrangers importés en Portugal, mais l'opinion des commerçants est que cette mesure ne pourra profiter ni au commerce ni au trésor. Les embarras financiers sont désespérés, on n'a aucune perspective d'obtenir des subsides à l'intérieur ou un emprunt à l'étranger. Les guerillas miguélistes augmentent en nombre et en audace et accroissent ainsi la gêne du gouvernement. (Courier.)

HOLLANDE.

Avant que les membres de la 2^e chambre des états-généraux se fussent séparés, les sections ont examiné le budget des voies et moyens. Plusieurs membres se sont déclarés contre la réduction des cents additionnels dans la crainte du déficit. On a réclamé des éclaircissements sur la situation financière des colonies. On s'est plaint du mode compliqué de perception des impôts, de l'injuste répartition du foncier, dont le Brabant septentrional est victime, de la fraude du sucre. On a réclamé l'abolition des consent billettens, exigés par la loi sur la mouture, la réforme des lois sur le timbre, l'hypothèque et l'enregistrement, des lois sur la pêche et la chasse. Enfin des observations ont été faites sur les droits dont sont grevées les houilles.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 17 NOVEMBRE.

Hier LL. MM. sont arrivés en ville à onze heures et demi. Le roi a reçu en audience particulière M. le comte Coghen, membre de la chambre des représentants.

A dater du 20 novembre les audiences du ministre de la guerre seront interrompues pendant quelque temps. Le Moniteur fera connaître l'époque à laquelle il lui sera possible de les reprendre.

Une députation de sauniers de la Flandre occidentale est arrivée hier à Bruxelles avec mission d'insister auprès du ministre et de la chambre pour la prompte présentation et discussion d'une loi sur le sel depuis si longtemps désirée dans l'intérêt de l'agriculture et des classes pauvres.

Hier la cour d'assises a condamné vers minuit le nommé J.-B. Verschoren, à cinq années de réclusion et à l'exposition pour tentative d'attentat à la pudeur avec violence sur une personne de 54.

Dix-sept prostituées ont été arrêtées hier soir par la police et écrouées à l'Amigo.

L'affaire des pharmaciens prévenus d'avoir débité des remèdes secrets, a été continuée ce matin en police correctionnelle; l'avocat Roussel a plaidé pendant deux heures, et dans ses conclusions, il a soutenu que les remèdes débités ne sont pas secrets, mais qu'il n'en est point pour le pharmacien, que plusieurs des remèdes portent une dénomination qui indique leur composé, que d'autres ne contiennent que des légumes, des fruits ou du sucre, que d'autres enfin sont désignés par le nom de leur auteur, et finalement que les remèdes vendus l'ont été sur les ordonnances du médecin.

Il s'est attaché ensuite à démontrer que la loi du 21 germinal, an XI, invoquée par le ministre public, est abrogée par celle du 18 mars 1818, qui règle tout ce qui est relatif à l'art de guérir; qu'en admettant même que ladite loi ne fut

— Et qu'à dater de ce jour tu tireras tes guêtres d'un côté, moi de l'autre; je suis las de notre compagnie; j'ai ta personne, ton esprit, ton ton, tes manières, tout ton être enfin en dégoût; j'en ai une indigestion! Et maudit, va! soit le jour où je consentis à être ton partner en voyage.

Un grand privilège des cœurs blasés, c'est de ne s'en souvenir non plus d'une sortie aussi virulente proférée par la bouche d'un ami, que de l'éloge ou du blâme du reste des hommes; tout vous devient tartine de beurre frais; aussi répondis-je paisiblement à Oscar.

— Mon cher, j'ai trop vécu ma vie, pour attacher encore quelque prix aux soi-disant douceurs d'une affection humaine; et puisque tu l'as ainsi résolu, nous nous séparerons, je n'y tiens pas! mais, dis-moi; quels sont tes griefs contre moi? explique-les sans aigreur, sans animosité.

— Mon cher, mes griefs sont ton orgueil, ta fatuité, ton insipide présomption, et surtout ta prétention stupide de ne voir que du drame partout.

— Mon cher, j'ai fait le tour de l'Europe pour en trouver quelque part; le drame est mon domaine et je l'exploite comme un banquier l'un huit et le 14 0/0. J'en vis, moi, du drame.

— Tu vises à une singularité choquante; où l'on se tait tu pérores; où l'on parle, tu gardes le silence; dans le monde que nous voyons, ton sourire est plein de mépris, ton regard est arrogant, tu portes la tête haute, et cambres les épaules... Quel est donc ce Monsieur? me disent les personnes qui nous voient souvent ensemble, et, grâce à ta manie d'incognito, j'en suis réduit à leur répondre sottement « c'est un de mes amis! »

— Mon cher, je ne me présente nulle part que je ne devine l'effet prodigieux que je produis.

— Je te trouve, pour mon compte, fort impertinent; surtout envers les femmes...

— Les femmes! ah! mon cher... je les sais par cœur! Elles ont incendié l'autel que je leur avais voué sous ma gauche mamelle; il n'en reste que les cendres! (Bon.)

— Tu critiques tout, tu daubes sur tout; rien ne va à ta guise; il semble que tu aies droit d'imposer partout, les lois et ton autorité.

— Prétendrais-tu par hasard, excuser la conduite de ces insolents anglais de l'hôtel d'York qui excluent tout étranger de leur table? Ils ont bien les mêmes partout! Ils sont à Spa ce que je les ai vu en Suisse, personnels, vains, égoïstes...

— Eh! qu'importe, à toi qui les sages tant que tu peux? et c'est là encore un de mes chefs d'accusation.

— Singe! moi, ah! par exemple!

— Je ne parle pas de la fantaisie qui te pousse à interroger le tiers et le quart, sur des vétilles, des négligences sans importance et sans nom...

Point abrogée, ses dispositions pénales ne seraient pas applicables aux pharmaciens, mais seulement aux charlatans ambulans. Il a terminé par dire qu'il est absurde de considérer ces remèdes en question comme prohibés dans le commerce, alors qu'ils entrent dans le pays et paient droit d'entrée. Le ministre public a répliqué longuement et de tribunal a remis le prononcé à une audience subséquente.

Bruxelles, 17 novembre (trois heures). — Le mauvais temps a empêché de venir à la bourse, et les personnes réunies ne se sont pas beaucoup occupées d'affaires; la cote de Paris n'était point connue, on ne pouvait correspondre avec Anvers. On a coté: Société Générale titres en nom fl. 792 A, certificats au porteur, émission de Paris (67) A.; Société de Mutualité 1138 75 A., 1140 fait et P.; Banque de Belgique 1450; Actions Réunies 1025 (102 1/2) et P.

L'actif espagnol coté 20 1/4 A. au comptant et P. fin courant était demandé à 20 5/16, point de vendeurs au dessous de 3/8 au comptant. Primes à un mois 20 1/2 dont 1 P.

Les chemins de fer de Cologne n'ont point eu de cours déterminé, il a été parlé de 112 A et 115 P.

Marché des huiles et graines. — L'huile de colza a eu peu de vendeurs; celle de lin calme; la graine de colza s'obtient plus facilement; celle de lin est offerte de fl. 9 8 à fl. 10.

A la fin de la bourse l'huile de colza au comptant était un peu plus offerte, on fait quelques bagatelles à fl. 49.

Anvers, (deux heures 3/4). — Par voie télégraphique. — Ardoin à 3/8 cours; Banque Commerciale 109.

LIEGE, LE 18 NOVEMBRE.

La presse républicaine de Paris nous offre, depuis quelques jours, un déplorable spectacle. On connaît la malheureuse issue du duel entre MM. Carrel et de Girardin. On sait également que, pendant plusieurs mois après la mort du rédacteur en chef du National, M. de Girardin fut en lutte aux injures et aux provocations les plus violentes, de la part des républicains qui défendaient la cause de M. Carrel. M. de Girardin n'y répondit point. Furieux d'être déçu dans leur espoir de vengeance, ils poursuivirent M. de Girardin partout, et le forcèrent, pour défendre sa vie, à marcher constamment armé. Cette irritation s'apaisa cependant peu à peu. Une trêve fut accordée par les agresseurs à la victime. Mais elle ne fut pas de longue durée. Quelques mots vifs échangés entre la Presse qui dirige M. de Girardin, et le National qui a toujours conservé ses vieilles rancunes, viennent de ranimer la querelle, et de soulever contre M. de Girardin un nouvel orage d'injures et de provocations, auxquelles il est resté sourd comme auparavant. Tant de mépris a poussé jusqu'au délire l'exaltation furibonde des barbes de boue du parti républicain. Chaque jour M. de Girardin reçoit des lettres pleines de menaces de mort et d'assassinat, sans que le National fasse entendre une parole de blâme, ou songe à désavouer sa participation à de semblables infamies. Telle est la moralité de cette presse civilisatrice qui prétend régénérer le monde! Elle a vraiment belle grâce à s'élever contre les excès et les abus du pouvoir gouvernemental, elle qui, par son silence, encourage l'intervention du pistolet et du poignard dans ses querelles particulières, elle qui compte, parmi ses organes, des hommes qui appellent la force brutale au secours de leurs doctrines, et qui sont toujours disposés à répondre par un coup d'épée à un coup de plume.

Il semble que tout ce qui est de nature à favoriser le développement intellectuel de la Belgique porte ombre et fasse peur à notre aristocratie financière. Nous avons signalé avant-hier les attaques dirigées par le Courier belge contre le projet, conçu par M. le ministre de l'intérieur, de faire élever une statue au chanoine Triest. Aujourd'hui nous avons à faire connaître une autre diatribe lancée par le Commerce belge, une des grandes utilités de la banque, contre un ouvrage scientifique publié par un de nos compatriotes, M. Schayes sous le titre: Les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine.

Voici en quel termes ce journal s'exprime en parlant de ce travail:

« Le Conservateur loue les connaissances bibliographiques

ne l'es tu pas fait répéter cent fois déjà le récit de l'attaque de la salle Leroy, en 89?

— Mon cher que veux-tu que j'y fasse? Les Spadois n'ont que cela à vous raconter?

— Rencontres-tu un petit manant, un polisson dans la rue, il faut que tu lui adresses mille questions saugrenues, auxquelles, le plus souvent, ils ne savent que répondre.

— Ah! je l'arrête là; car tu conviendras que si mes impressions jouissent de quelque succès c'est grâce à l'habileté avec laquelle je sais tirer parti des manants que je rencontre.

— Au fait, avec ta manie d'exploiter tout le monde Dieu sait si je ne figurerais pas moi-même un jour dans quelque-une de tes œuvres.

— Un peu! mon cher ami!... Il ne se passe pas de jour, vois-tu, que je ne prenne note exacte et consciencieuse de tout ce que je fais, de tout ce que je dis, de tout ce que je vois faire, de tout ce que j'entends dire. Tu comprends parfaitement que cette habitude rigoureusement observée m'astraint à consigner dans mon album une foule de sottises et de fatiétés, mais, dans les conversations les plus ordinaires, je dis moi-même de si bonnes choses, il m'échappe comme de source, des traits d'esprit si saillants, que mes contemporains et la postérité, — fatuité à part — y perdraient trop si je n'en tenais note. J'ai déjà devers moi une trentaine de volumes manuscrits de mes mémoires intimes; ce sont de simples tablettes, mais que de richesses ne renferment-elles pas! d'abord l'analyse d'un cœur d'homme... et quel homme! et les réflexions sagaces de cet homme sur tout ce qui se passe sous ses yeux...

Oui mon cher, dans mon agenda journalier je dépose tout, je relate tout: c'est un véritable Capharnaüm, un tohu-bohu général, où figurent tantôt haut, tantôt bas, amis, ennemis, maîtresses, aniers, ducs, épiciers et princes... Oh! mon album a reçu de précieuses confidences!

Tu me reproches mon multi-me? mon cher, quand je ne parle pas, j'écoute. C'est dans cet arsenal de pensées et de faits divers que je vais chercher mes caractères et mes couleurs de drames, roman, comédie, je trouve tout! messieurs de la presse, ou du journal de Paris, désirent un feuilleton? il est encore là!... ne suis-je pas la Providence des gazettes?

— De façon, dit Oscar en se grattant l'oreille qu'un beau jour il se pourrait faire que je figurasse dans un article de toi au bas d'un journal.

— Sans doute cher ami; mais quand il m'arrive de puiser à ma source ordinaire, tu sens que je ne présente pas à mes lecteurs la vérité toute crue; autre chose sont mes tablettes. Dans mes tablettes moi et mes personnalités sont coulés au naturel, dans mes impressions j'habille toujours ceux que je mets en scène et leur prête un peu de mon esprit... tu verras! si jamais j'intercale quelque part notre dialogue de ce matin, tu n'auras pas à te plaindre... D'ailleurs, si tu veux, tu corrigeras toi-même

d'un certain M. Schayes, nom flamand de bien mauvaise odeur. Savez-vous pourquoi? Parce qu'il veut créer pour le dit Schayes la sinécure de sous bibliothécaire de la Bibliothèque Nationale. M. Schayes est un teutonisme: il a publié un livre intitulé: les Pays Bas avant et sous la domination romaine dans lequel il n'est question que de Germains et de Teutons, ce qui ne l'empêche pas d'être une insipide compilation; l'auteur a copié servilement, et sans aucune critique, tout ce qui lui est tombé sous les mains. Le Copiste Schayes et l'Historien Schayes ne sont qu'une seule et même personne.

Voici maintenant le jugement que vient de porter sur l'œuvre de M. Schayes, un de nos jeunes savants les plus distingués, M. Roulez, professeur d'Archéologie et de littérature grecque et latine à l'université de Gand:

« L'apparition du livre de M. Schayes est pour nous un événement aussi heureux qu'inattendu. A la vérité, ce n'est pas notre histoire ancienne, complète, et envisagée sous toutes ses faces, que l'auteur nous présente; mais il en a choisi la partie la plus importante. Il a entrepris de dérouler à nos yeux le tableau historique de notre civilisation à son berceau, et ce tableau il l'a retracé sur une échelle plus étendue et avec une plus grande richesse de détails qu'aucun autre avant lui.

Après avoir fait une analyse détaillée du livre, et émis quelques observations critiques sur certains aperçus de l'auteur, M. Roulez termine par ces mots:

« M. Schayes ne se méprendra pas sur le caractère de ces observations. Il sentira que ce sont simplement des avertissements, des conseils que j'ai cru pouvoir hasarder, et nullement des leçons que j'ai voulu lui donner. Il y verra en outre une marque du vif intérêt que je porte à son ouvrage et de la haute estime que je professe pour son zèle et son érudition. »

Cette opinion, on le voit, est un peu différente de celle du Commerce belge, et on nous permettra de la partager, à nous qui avons la également l'ouvrage de M. Schayes. Le Commerce belge pourrait-il en dire autant? Nous en doutons. Il est vrai que M. Roulez a eu grand tort de s'adonner à l'étude de l'archéologie et de la littérature ancienne, grand tort surtout de devenir un excellent professeur, et d'avoir écrit de très judicieuses dissertations sur différents points de philologie et d'histoire. Il aurait beaucoup mieux fait, et il aurait rendu de plus grands services à son pays, s'il avait publié quelque traité sur l'art de tricoter, de filer le lin, ou de manier le piston des machines à vapeur.

On lit dans le Courier belge: « Le Conservateur reproduit ce matin l'article qu'il avait envoyé en manuscrit au Politique, devenu son compère. »

Nous affirmons sur l'honneur, et nous défions qui que ce soit de prouver le contraire, que nous n'avons aucune relation avec les écrivains proposés à la rédaction du Conservateur, que nous ne les connaissons même ni de nom ni de vue, et que l'article sur le chanoine Triest est exclusivement l'œuvre d'un des rédacteurs du Politique.

Le conseil communal s'occupera prochainement de la réponse à donner au gouvernement sur la désignation d'un terrain propre à devenir le siège d'une prison neuve, à Liège.

M. l'inspecteur-général des prisons et établissements de bienfaisance est venu en cette ville, il y a peu de jours, pour examiner les terrains proposés jusqu'ici.

On sait que la commission administrative des prisons s'est prononcée pour l'acquisition de l'enclos des Bayards, appartenant aux hospices civils de Liège. Différents autres emplacements ont été discutés, mais aucun n'a paru offrir autant d'avantages, ni surtout présenter une superficie aussi étendue.

Le désir de la commission administrative serait qu'on donnât une importance relative à la nouvelle prison, en y détendant les condamnés à l'emprisonnement correctionnel

les épreuves j'espère que vous de la bonne foi... Je suis certain que Ambroise achètera mes tablettes au poids de l'or... moins qu'elles ne valent, incontestablement!... Ce seront mes œuvres posthumes; je me suis quelquefois demandé quel titre on pourrait donner à ce journal intime: volera-t-on à René la Bretonne son cœur tantôt dévot? titre qu'il a donné à une mauvaise rapinologie qui n'a pas le sens commun? non je consillerais à l'éditeur celui-ci: faiblesse d'un homme de génie, ou anatomie morale d'un homme de génie, qu'en dis-tu?

— Je dis, mon cher ami, que tu me fais pitié; marqueras-tu aussi cela sur tes tablettes?

— Sans aucun doute; en rentrant chez moi tout à l'heure je vais jeter notre entretien sur le papier. Dame! puisque je te dis que dans mes tablettes je suis vrai avant tout. Tu penses peut-être que je reculerai devant l'expression de la pitié que j'inspire? nullement, cher ami! tu me traiteras d'imbecille et de sot. Qu'est-ce que cela me ferait? ne sais-je pas mieux que personne à quoi m'en tenir sur ce que je veux?

Oscar continuait à hausser les épaules:

— Ça? repris-je, ai-ils nous ensemble à Baden?

— Non, car décidément toute association est rompue entre nous. Soit! en ce cas je modifie mon plan de campagne, je pousserai jusqu'à Chaudfontaine. C'est apparemment quelque mauvais trou assez semblable à Spa; mais je compte y retrouver une petite dame qui a quitté Spa lundi passé et que j'avais commencée à faire poser devant moi... Il y a de l'Angle et de la Thuresa en elle, je l'étudierai!

— Bon voyage! me dit Oscar quand j'eus légué.

— Merci lui dis-je, et nous nous quittâmes les meilleurs amis du monde.

Ma place est retenue pour Chaudfontaine dans la diligence qui part de Spa à cinq heures du matin. Demain... N. B. faire de moi ah! un grand opéra: j'en toucherais deux mots à Berlioz, c'est le seul qui puisse parfaitement saisir mon idée. Taghioni sera ravissant!... sous le lever des bras aux frises, elle les arroudera gracieusement sous le sein et s'élèvera sur l'extrême pointe de ses pieds... la situation la portera, elle quittera terre et s'élèvera sur ses ailes... je suis ah! ah! puis un seul coup de ta main, Berlioz m'arrangera en 1 je suis très content de mon idée; Duponchel en sera aux anges... Cette fois au moins on ne me reprochera pas de l'avoir volée... Elle est bien de moi! moins on ne me reprochera pas de l'avoir volée... Elle est bien de moi! moins on ne me reprochera pas de l'avoir volée... Elle est bien de moi!

scène à Rome; Pourquoi pas? Je ferai de Taghioni la fameuse Lucèce... Je suis encore très content de cette idée... C'est nous fera un forum magnifique... de veux expliquer Rome antique jusques dans ses fondements... en remontant jusqu'à sa fondation je ferai de l'histoire d'Énée, puis Éneas, dans le Latium une comédie pour les Français... sera délicieux en Achate et Anais délicieuse en Ascaque.

(La suite à un n° prochain)

jusqu'à un an inclusivement. On pourrait alors organiser, d'une manière convenable, des ateliers dans l'intérieur de la prison. Le petit nombre de détenus qui se trouvent actuellement dans nos prisons, outre l'imperfection des locaux, s'oppose à ce qu'on y introduise, d'une manière suivie, des travaux susceptibles d'occuper lucrativement les détenus. Ce système n'est autre que celui que l'on a adopté en France depuis 1836, par la création de maisons départementales d'arrêt et de correction.

Hier, vers 5 heures 1/2 du soir, une jeune fille de 26 ans s'est précipitée du haut du Pont des Arches dans la Meuse, d'où elle a été retirée vivante par les sieurs Corombel, portefaix, qui se sont empressés d'aller à son secours. Il paraît qu'il faut attribuer cet acte de désespoir à un profond chagrin conçu à la suite du décès du père de cette malheureuse jeune fille. On raconte qu'un homme qui passait sur le Pont des Arches, au moment où elle était montée sur le parapet, l'a saisie par son manteau, mais le manteau lui est resté dans les mains.

La séance de la chambre des représentants a été consacrée entièrement aujourd'hui à la discussion de la proposition de M. Zoude, relative au remboursement des cautionnements aux anciens comptables dont les fonds versés en numéraire sont restés en Hollande. Cette proposition a été vivement combattue par M. A. Rodenbach, qui a pensé qu'on ne devait pas en ce moment grever le budget déjà trop élevé; et par M. Dumortier, qui a soutenu qu'il serait très dangereux d'adopter un précédent dont on pourrait se servir plus tard pour faire payer à la Belgique la moitié de la dette hollandaise. M. de Brouckere n'a pas contesté le principe, mais il a soutenu que ce remboursement ne pouvait être effectué sans garanties suffisantes. MM. G. de B. et Zoude, ont appuyé la proposition qu'ils considèrent comme un acte d'équité. Au moment de passer au vote, un débat s'est engagé sur la position de la question, mais l'heure avancée de la séance n'a pas permis qu'elle pût prendre une résolution, et la discussion a été continuée à demain.

Dans ses séances des 16 et 17 de ce mois, la cour d'assises a eu à s'occuper de l'affaire Naveau, receveur de la taxe municipale à Verviers, prévenu de concussion; ainsi que de la cause Kinapenne, prévenu de rébellion contre les agents de la force publique, le premier a été acquitté, et le second condamné à cinq années de réclusion.

Dans la séance d'aujourd'hui, dernière de la session, deux affaires ont été jugées: Einsweiler accusé de vol, commis dans l'atelier où il travaillait habituellement, et Corombella, portefaix, à Liège, accusé de coups et blessures graves. Tous deux ont été acquittés.

On écrit de Namur, le 16 novembre: Hier a eu lieu l'enterrement du lieutenant général Daywaille; les honneurs militaires lui ont été rendus: une foule immense suivait le cortège et s'était rassemblée autour de la tombe de ce brave et digne militaire. Le colonel Plétnick, commandant de la place, a prononcé un discours où il a dit entre autres:

Le général Daywaille entra au service comme volontaire en 1789, dans les troupes nationales, levées dans le pays; devenu Français, il resta pour servir la patrie et fut bientôt officier. En 93, lors de la campagne de Belgique, il fut nommé par Dumouriez, capitaine sur le champ de bataille. Parcourant depuis tous les grades, il arriva jusqu'à celui de commandant attaché à l'état major général de l'empereur, et après 15 campagnes, de nombreuses blessures, après avoir traversé toutes les phases de la grande révolution, Daywaille assista à la chute du grand homme, mais il lui fut fidèle jusqu'au dernier moment.

Quatre officiers étaient restés auprès de l'empereur au moment où cet illustre proserit monta en voiture à Fontainebleau pour partir pour l'île d'Elbe; le général Daywaille fut l'un de ces braves.

Il reentra en Belgique en 1814, fut nommé colonel; en cette qualité il fut chargé du recrutement de l'armée, puis, attaché comme chef d'état major à l'état major général de cavalerie; c'est en remplissant ces importantes fonctions qu'il fut frappé de la terrible cécité qui ne la quitta plus, et il dut rentrer dans la vie privée.

Notre glorieuse révolution le trouva établi à Namur comme général de brigade et pensionné. La patrie, réclamant alors le tribut de tous ses enfants, Daywaille sut encore la servir, et dans les moments les plus critiques, il alla s'assoir à la maison de ville, comme président de la commission de sûreté publique.

Le gouvernement provisoire, reconnaissant de son dévouement et sachant apprécier son zèle et ses capacités, l'appela au commandement de la province de Namur, où il activa la formation de 2 bataillons d'infanterie et une batterie d'artillerie.

La ville de Namur lui est redevable du bon ordre qui y a régné dans la première période de la révolution; il n'abandonna le service actif que lorsque ses nombreuses infirmités l'eurent mis hors d'état de continuer à payer à son pays sa dette de bon citoyen.

C'est après un long martyre, où son unique consolation était d'être entouré de sa famille et de quelques amis dévoués, qu'il expira alors à l'âge de 66 ans, sur son lit de souffrance, après avoir affronté la mort dans 20 batailles.

THEATRE.

Odry nous a fait hier ses adieux, dans le vaud-ville de Carmagnole et dans celui des *Cuisiniers*. Il a rempli le principal rôle, dans la première de ces pièces, avec un naturel et une verve qui lui ont, cette fois encore, valu les plus vifs applaudissements. Il est impossible de mieux jouer la naïveté et la bêtise. Dans la seconde pièce, Odry était moins bien. Son rôle était trop insignifiant; il l'a senti, et il s'est efforcé de racheter cette nullité, par des charges et des calembourgs qui ont déridé les fronts les plus soucieux. Nous en avons retenu quelques uns; et on nous pardonnera de les publier. Les plus bêtes sont les meilleurs.

1. Quel est le pays où l'on mange le plus de bouillon? — C'est l'Italie! — Parce que?... — Parce que la Providence y a mis le Po (Pot).

2. Le Po est un petit fleuve qui n'est pas grand. Cependant je parie d'y faire entrer le plus grand vaisseau de ligne qui existe. — Comment cela? — Je fais qu'il échoue (qu'il est chou) et je le mets dans le Po (le Pot).

3. Comment feriez-vous pour servir un plat de poisson sans poisson? — Dam! cela est difficile. — Point du tout. Vous prenez une couple de perdrix, vous les tuez; vous les tuez bien; et quand elles sont détreuites (des truites), vous les faites frire, et vous les servez. Ce sera du poisson.

4. Quelle est la bête la plus musicienne? — Le rossignol? — Non. — La fauvette? — Pas davantage. Ce n'est pas un oiseau. — Comment ce n'est pas un oiseau? — Non, ce n'est pas un oiseau... C'est une sangsue! — Oh! par exemple! — Oui, oui, parce qu'elle fait des ouvertures de bête aux veines (des ouvertures de Beethoven).

5. Quels sont les hommes qui ne sont jamais sujets à des indigestions? — Les hommes qui ne mangent pas. — Tiens! elle est bonne. Est-ce qu'il y a des hommes qui ne mangent pas? Non, non ce n'est pas cela. Il y a certains hommes qui n'ont jamais d'indigestion; j'en ai vu beaucoup de cette espèce à Namur. — à Namur? — Oui... Hé pardieu! des couteliers... parce qu'ils font des repassages (des repas sages).

6. Connaissez-vous un homme qui ne vit que d'air? — Ma foi non. — Eh bien je le connais, moi, c'est M. De Boufflers (Bouffe l'air).

Toutes ces drogeries et ces jeux de mots de candide bêtise ont été débités avec un sérieux imperturbable qui formait le contraste le plus comique avec l'hilarité bruyante qui régnait parmi le public et même parmi les acteurs en scène.

GARDE CIVIQUE. — Elections préparatoires.

Les élections des officiers, sous officiers et caporaux des première et deuxième compagnies du premier bataillon de la première légion, étant fixées à lundi matin, 20 novembre 1837, MM. les gardes portés sur les contrôles de ces compagnies, sont invités à se rendre demain dimanche, 19 novembre, à 11 heures du matin, à l'hôtel de ville, pour s'entendre sur le choix à faire et procéder à des élections préparatoires.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 19 novembre 1837, la neuvième représentation du troisième mois d'abonnement. La première représentation de la VIEILLE FILLE, vaudeville en un acte, par Bayard. — Le POSTILLON DE LONJUMEAU, opéra comique en 3 actes, musique d'Adam. — La première représentation de la reprise d'une DAME DE L'EMPIRE, vaudeville en un acte, par Ancelot.

Au premier jour la seconde représentation de M. Paul Fernand, premier amoureux ex pensionnaire du théâtre de Gymnase, actuellement attaché aux Théâtres Royaux de Bruxelles. On commencera à 5 heures 1/2.

TAXE DU PAIN, du 18 novembre.

Pain de seigle, 35 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 42 c.
Pain de ménage, 50 c.

ANNONCES.

GRAND DIVERTISSEMENT, dimanche et lundi, chez Laurent LHOEST, MAISON NANETTE à ANS, on y trouvera toutes sortes de rafraichissements et BON VIN. On jettera une ROUE DE DINDONS et UN MOUTON POUR LE JAR. 2059

Dimanche 26 courant, ON JETERA UN COCHON, chez Olivier Chautraîne, près de l'église d'Aos.

Dimanche prochain, on JETERA des ROUES DE DINDONS, chez J. J. KEPENNE, faubourg Ste. Marguerite.

Dimanche prochain, on JETERA des ROUES DE DINDONS, chez RASKIN-BIA, rue derrière le mur des Anglais. 1936

HUITRES anglaises chez PERET, rue Sainte-Ursule, 1891

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

HUITRES ANGLAISES et ANCHOIS ch. HARDY, rue du Stockis.

Le docteur TALMA, médecin-dentiste de LL. MM., sera à Liège, le 20, 21 et 22 du courant, hôtel d'Angleterre.

QUARTIER à LOUER, composé de sept pièces, au n° 602, rue St. Hubert. 2092

BAZAR A PRIX FIXE, RUE VELBRUCK.

On vient de recevoir une TRÈS GRANDE QUANTITÉ DE JOUETS D'ENFANTS.

DE TOUTES ESPÈCES.

Au même établissement GANTS en peau pour dames à fr. 12 la douzaine; PANTOUFLES pour idem à fr. 2 50 et à 2 75 et pour hommes à fr. 3 et à 3 25; PLUS UN BEL ASSORTIMENT DE GARNITURES DE FOYER. 2116

BENEKENS, Marchand TAILLEUR; rue de la Régence, vient de recevoir un bel ASSORTIMENT véritable DUFFET d'HOLLANDE, dite BERGEN-OPZOM, pour GAPTOTES d'hiver, qu'il vend à juste prix. 2123

A des prix très modérés, forte partie de BONS VINS DE BOURGOGNE des années 1831, 1832 et 1834, au n° 69, faubourg Ste. Marguerite. 1927

A LOUER pour mars UNE JOLIE MAISON (quartier indépendant), avec cour et jardin, réunissant les agréments de la ville et de la campagne, située à Hocheporte. S'adresser rue St Severin, n° 723. 1803

Le notaire HOUBAER à Seraing, est chargé de LOUER LA FERME DE PLAINEVAUX avec 140 BONNIERS de TERRES ET PRAIRIES. 2047

ON DEMANDE pour être employé au bureau de l'AGENCE COMMERCIALE et ADMINISTRATIVE, sous la direction de M. Jean Joseph PICARD, rue de la Régence, n° 922, UN JEUNE HOMME intelligent, ayant une bonne écriture et connaissant par principe la langue française et l'arithmétique. 2127

De Bons ouvriers MONTEURS et AJUSTEURS peuvent se présenter à la Fabrique de FER d'Ougrée, où ils seront payés selon leur capacité. 2121

A LOUER UN APPARTEMENT composé de huit pièces, cave, remise avec ou sans écurie. S'adresser Place St. Paul, CAFÉ DU BOSQUET. 2082

APPARTEMENT GARNI OU NON, avec remise et écurie, à LOUER à St. Laurent, n° 1083. Au même n°, une QUANTITÉ de FRUITS FINS à VENDRE, ainsi qu'UN DROSKI avec cheval et harnais.

A LOUER

POUR LE 25 DÉCEMBRE PROCHAIN, UNE MAISON, située rue derrière la Magdelaine, n° 131. S'adresser vis à vis, n° 137. 2109

CESSATION DE COMMERCE, RUE PONT-D'ILE, N° 35,

EN FACE DE LA RUE DES DOMINICAINS, Mad. SCURPS-CHEVRON vend toutes ses marchandises d'auages à 5 et 10 pour 100 en dessous du prix. La MAISON est à VENDRE à RENDRE ou à LOUER. 2110

LUNDI et DÉCEMBRE 1837, A 10 HEURES, le notaire PAQUE vendra aux enchères, en son étude rue Souverain-Pont,

UNE MAISON NEUVE,

Propre à tout commerce, avec jardin, sise à Liège, rue St. Hubert, N. 582. S'adresser audit notaire pour les conditions. 2112

A VENDRE, au n. 554 à la maison faisant le coin des rues Florimont et Régence, TOUS LES OUTILS concernant l'ÉTAT DE CISELEUR, UNE QUANTITÉ DE MODÈLES, ainsi qu'un choix de GRAVURES utiles à cet art. S'y adresser pour les voir tous les lundi et jeudi, de une, a deux heures de l'après dînée.

CESSATION DE COMMERCE.

M^{me} JOIRISSE-FIVÉ,

RUE PONT-D'ILE, N° 833, FAIT DES RABAIS CONSIDÉRABLES sur les prix de ses MARCHANDISES D'HIVER qui consistent en Mérinos Français et Anglais, Napolitain, Satin-Laine, Flanelle, Demi-Draps, Schals de tous genres, Gilets de satin et autres, Bas laine, etc. 1730

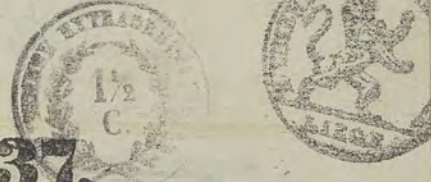
GRAND ASSORTIMENT D'ÉTOFFES D'HIVER.

ORBAN-XHENEMONT,

RUE DE L'UNIVERSITÉ, Vient de recevoir UN GRAND CHOIX DE MÉRINOS ANGLAIS UNIS, Brochés, et Imprimés, Satin-laine, Thibet, ainsi que des MÉRINOS FRANÇAIS, assortiment complet de Schals-Tartans Imprimés et autres, Flanelles, Foulards, et beaucoup d'autres objets trop longs à détailler.

PRIX DE QUELQUES ARTICLES: MÉRINOS à 19 et 21 sous et prix plus élevés. GRANDS SCHALS TARTANS imprimés à 15 francs. FLANELLES depuis 10 sous jusqu'à 34 sous. FOULARDS DES INDES, dessins nouveaux, de 4 à 6 frs. 1791

VOIR LE SUPPLEMENT.



A VENDRE DE GRÉ A GRÉ
AVEC TRÈS GRANDE FACILITE
pour le paiement du prix,
UNE MAISON,
AVEC COUR ET JARDIN CONTENANT 279 MÈTRES CARRÉS.
EGALEMENT A VENDRE,
1995 MÈTRES CARRÉS DE TERRAIN,
SOIT EN MASSE, SOIT PAR PORTIONS que l'amateur
voudra indiquer, dans ce cas chaque portion devra être prise
sur une largeur à convenir en face du quai et prolongée sur
une même largeur jusqu'à l'extrémité opposée.
CES IMMEUBLES SONT SITUÉS A LIÈGE, AU CENTRE
DU QUAI DE LA SAUVENIERE, dans la situation la plus
agréable et la plus salubre, ayant d'un côté une vue très étendue
sur la promenade et quartier d'Avroy et de l'autre sur le
côté unique amphithéâtre formé par la montagne du Mont
St. Martin.
S'adresser, pour plus amples informations, au notaire
FOULANGER, qui est chargé de cette vente. 1295

VENTE
D'UN
TRÈS-BEAU MOBILIER
POUR CAUSE DE DÉPART.

MARDI, 21 NOVEMBRE 1837, et le lendemain, s'il y a
lieu, chaque jour à 2 heures, très-précises de relevée, à la
maison, n. 865, joignant le Casino, au Quai de Fragnée, le
notaire SERVAIS, de résidence à Liège,

VENDRA PUBLIQUEMENT,
UN
FORT JOLI MOBILIER,
PRESQUE TOUT EN MAHONY,

Et se composant, entr'autres pièces, de chaises, fauteuils
et canapés, parmi lesquels, une superbe garniture de salon
en damas; pendules; tables de diverses espèces; consoles;
glaces; gravures, divan, pianos; secrétaires; commodes;
lampe en albâtre, avec figures et chaîne dorées; chiffonnière,
Psyché; tapis; bois de lit; bergères.
L'on vendra ensuite: Une VOITURE à quatre roues; un
TILBURY tout neuf; un bon CHEVAL; harnais, calandre et
quantité d'objets, dont on supprime le détail.
Les meubles seront à voir pendant toute la matinée du jour
de la vente.

A LOUER, pour être occupé de suite, ou bien au prin-
temps prochain, la BELLE MAISON, où cette vente aura
lieu, avec pelouse, jardin et beaucoup d'autres avantages.
S'adresser au notaire SERVAIS, place derrière le Spectacle,
n° 857. 2084

VENTE DE VINS.

MM. JAMME frères feront vendre le 23
novembre prochain, à deux heures de relevée
et jours suivants, s'il y a lieu, dans leurs caves,
sises au local SAINTE CLAIRE, par le ministè-
re de M^e RENOU, notaire, **UNE FORTE PARTIE DE**
VINS VIEUX DE BORDEAUX, tant rouges que blancs,
muscats et autres en bouteilles.
Ils seront donnés à déguster pendant la vente. 2071

VENTE PUBLIQUE
DE
FONDS-RURAUX,
SIS A SERAING-SUR MEUSE.

LUNDI 27 NOVEMBRE 1837, à 9 HEURES DU MATIN,

LE NOTAIRE **RADELET,** de résidence à
Ougrée, PROCÉDERA en la demeure de la dame veuve
FOSSOUL, cabaretière à SERAING,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
DE 23 HECTARES

JARDINS, PRAIRIES ET TERRES,
SITUÉS EN LA COMMUNE DE SERAING,

Et tenant à des propriétés de la Société des Hauts Four-
neaux, de l'Espérance, de MM. Gilon, Chefnay, Dartois, Lon-
dot, Marie de Fraiture et autres.

Ces héritages seront d'abord exposés partiellement, ensuite
réunis en masse.

Il sera facultatif aux acquéreurs d'obtenir des facilités au
sujet du paiement.

S'adresser en l'étude à OUGRÉE pour la communication des
titres, du plan figuratif et du détail des immeubles à vendre.
2017

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ

DANS LES BOIS

DE LOZANGE, PRÈS DE BASTOGNE,
Appartenant à M. le baron VANDENSTEEN DE JEHAY,
gouverneur de la province de Liège,

UNE QUANTITÉ CONSIDÉRABLE
D'HECTARES DE BOIS DE HÊTRE,

De l'âge de 30 à 40 ans, par cordes ou sur pieds.

S'adresser pour connaître les prix et conditions à M.
SIVILLE, père, à BASTOGNE, ou à M. Fréd. GILMAN,
rue St-Jean Baptiste, n. 741, à LIÈGE, et pour voir les bois
au garde forestier, à LOZANGE. 2057

VENTE DE TRÈS-BONNES RENTES.

LE JEUDI 21 DÉCEMBRE, à 10 heures du matin, le notaire SERVAIS procédera, en son étude, à Liège, Place Derrière le Spectacle, n° 857, à l'ADJUDICATION publique des RENTES
après: savoir:

NOMBRE	PRODUIT ANNUEL.					DÉBITEURS.				DENIER DE CONSTITUTION.
	EN ARGENT.		EN NATURE.			NOMS.	PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.	
	FRANCS	CENT.	MUIDS.	SETIERS	QUARTE					
1	182	34				Rosa,	Pierre,	Imprimeur,	Liège,	4 p. c.
2	164	10				Wolff,	Servais,	Maître chaudronnier,	Idem,	3 p. c.
3	126	42				Léonard,	Marie François,	Fabricante de cire,	Idem,	2 p. c.
4	121	56				Société des Fontainiers de l'arène Richefontaine, à Liège,				
5	121	56				Thomas,	Henri Joseph,	Négociant,	Liège,	2 1/2 p. c.
6	121	56				Simonis,	Jacques Joseph, V.,	Négociante,	Idem,	2,85 p. c.
7	109	40				Zoude,	Hubert,	Rentier,	Theux,	5 p. c.
8	72	93				De Coune,	Maximilien Henri,	Idem,	Fawes (comm. de Louvegné)	3 p. c.
9	72	93				Halleux,	Hubert Joseph, V.,	Négociante,	Huy,	3 p. c.
10	67	40				Sanvage,	Charles,	Négociant,	Liège,	5 p. c.
11	51	05				Lemarié,	Joseph et Alexandre,	Rentiers,	Idem,	3 1/2 p. c.
12	48	62				Servais,	Gaspar,	Avoué,	Idem,	3 p. c.
13	48	62				Thonnard, Melchior, Pirlet, Paque,	Paschal, Pierre, Jean, Marie Catherine,	Cultivateurs,	Aleur,	3 p. c.
14	46	34				Baron de Seys de Fanson,	Michel Jean Fréd. Amand,	Propriétaire;	Beaufays,	5 p. c.
15	45	58				Berard,	Marie Catherine Joseph, Marie Joseph Henriette, Marie Louise Josephine,	Rentières,	Liège,	5 p. c.
16	38	90				Woot-Detrixhe de Janné,	Charles Théod. Jos. Hub.,	Rentier-propriétaire;	Jannée (comm. de Pessonx),	3 3/5 1000 p. c.
17	32	82				Polis-Closset,	Nicolas Joseph,	Aubergiste,	Liège,	5 p. c.
18	24	31				Delvaux,	Nicolas, Lambert et Marie Jeanne,	Cultivateurs,	Fexhe-Slins,	4 p. c.
19	7	29				Lejeune, Biar, Raick, Gerard, Micheroux, Dumoulin, Deffet, Redouté,	Joseph, Guillaume, Wery Mathieu; V., François, Mathieu, Jacques, Martin, Gilles,	Serrurier, Sans profession, Rentière,	Tilleur,	5 p. c.
20			3	4						
21			3	1	3					
22	46	40								
23	29	17								
24	12	15								
25	11	52				Dans, Wilkin	Oger, Guillaume;	Cultivateur, Propriétaire,	Horion-Hozémont; Oupeye;	5 p. c. 3 p. c. 5 p. c.

Le service et les capitaux de ces rentes sont parfaitement assurés, tant sous le rapport des hypothèques, qu'en égard aux mesures conservatoires, prises en temps utile.
On peut obtenir de grandes facilités de paiement.
Les titres sont déposés chez le notaire, chargé de la vente; s'y adresser.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION,
D'UNE

BELLE MAISON,

AVEC JARDIN AVANTAGEUSEMENT SITUÉS.

LUNDI 20 NOVEMBRE 1837, à dix heures du matin.

Au local des séances de M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, sis rue Mont-St.-Martin, le notaire LAMBINON procédera à la vente publique :

DUNE MAISON, nouvellement bâtie, avec four, fournil, puits, cour et autres dépendances et 17 ares 45 centiares de jardin y contigu, situés au HAUT-PRÉ, en lieu dit près de BORANVILLE, commune de Liège, joignant du levant au chemin, du midi à Closset, du couchant à MM. Julia et Cloes, et du nord à ce dernier.

Ces immeubles sont occupés par trois différents locataires. Ils seront d'abord exposés en deux lots, puis réunis en un seul.

De grandes facilités seront accordées pour le paiement du prix.

S'adresser audit notaire ou à M. le juge de paix susdit, pour connaître les conditions. 2033

VENTE DE BOIS

HAUTE FUTAIE ET TAILLIS

LUNDI, 20 NOVEMBRE 1837, A UNE HEURE DE L'APRÈS-DINER, M. de FABRI-BECKERS, rentier à Liège, fera vendre, en hausse publique, par le notaire BERNARD, dans ses propriétés à L'ENTOUR DU CHATEAU DE GRACE,

QUANTITÉ DE MARCHÉS DE BOIS

DE PEUPLIERS, FRÊNES, ORMES ET BOIS ELANGS, d'une grosseur et d'une élévation peu communes; ainsi que DIVERSES PORTIONS DE BEAUX TAILLIS. 2021

PROVINCE DE LIÈGE.

NOUVELLE ADJUDICATION

Fourniture et de l'Entretien
DU MOBILIER
DES CASERNES DE LA GENDARMERIE
DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

AVIS.

Le 21 NOVEMBRE 1837, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, il sera procédé, par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, sous l'approbation de la députation permanente du conseil provincial, à l'ADJUDICATION, à l'extinction des feux, de la FOURNITURE et de l'ENTRETIEN DU MOBILIER nécessaire au casernement de la gendarmerie dans chacune des brigades pendant le terme de neuf années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1838.

On peut prendre connaissance du cahier des charges et des états indicatifs dudit mobilier et de son entretien, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, et chez MM. les commissaires d'arrondissement.

Liège, le 11 novembre 1837. Le gouverneur, VANDENSTEEN. 2089

MARDI 21 NOVEMBRE 1837, neuf heures du matin,
IL SERA PROCÉDÉ,

Par devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont Saint Martin, par le ministère de M^e RENZO, notaire en cette ville,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES IMMEUBLES

ci après désignés; savoir:

1^{er} Lot. UNE PRAIRIE, située commune de HODY, vis à vis le Chanche, contenant 5 bonniers.

2^{me} Lot. UNE MAISON avec JARDIN, située à STEM-BERT, arrondissement de Verviers.

3^{me} Lot. UNE RENTE de 4 frs. 50 c., due par le sieur Parent, de Fozz.

4^{me} Lot. UNE RENTE de 5 muids 7 setiers, due par M. Vincent Lamarche, de Liège.

5^{me} Lot. UNE RENTE de 12 frs. 15 c., due par M. Jacquemin, de Flémalle.

6^{me} Lot. UNE RENTE de 9 frs. 11 c., due par Gilles Riga, des Taves.

7^{me} Lot. DIX-SEPT RENTES, dues par divers. S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENZO, notaire. 1981

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

AVIS. — VENDREDI, 24 du courant, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, sous approbation de l'autorité supérieure, à la RÉADJUDICATION publique, par soumission et aux enchères:

1. Des travaux à faire pour la construction de la partie de la route d'AYWAILLES à BASTOGNE, à partir d'AYwailles et aboutissant à Werbomont, les délais fixés par les articles 25 et 26 du devis, sont prolongés du tiers de leur durée.

2. Idem pour la construction de la route de HUY à TIR-LEMONT, partie comprise entre Hannut et la limite du Brabant, conformément au précédent cahier des charges modifié par un supplément qui y est annexé.

3. Idem pour l'abaissement d'une partie de l'embranchement de BATTICE à THEUX, à l'endroit dit la Grappe, à l'entrée de Hodimont du côté de Dison, les travaux ne commenceront qu'au 1^{er} mars 1838.

On peut prendre connaissance des devis à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de MM. les commissaires d'arrondissement et dans ceux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Liège, le 6 novembre 1837. Baron VANDENSTEEN.

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

AVIS. — Le VENDREDI 24 du courant, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines à Liège, sous approbation de l'autorité supérieure, à l'ADJUDICATION publique par soumission et aux enchères:

1^o Des ouvrages à faire dans les locaux composant la maison de sûreté civile et militaire de Liège et de divers objets à fournir pour le service de ladite maison de détention.

2^o Idem . . . pour la construction de deux nacelles destinées aux passages d'eau du quai St. Léonard et du Barbou à Liège.

Les devis sont déposés à l'hôtel du gouvernement et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées. Liège, le 10 novembre 1837. 2088

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN EXTENSION DE CONCESSION DE

MINES DE HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

397 HECTARES 34 ARES,

DEPENDANS DES COMMUNES

DE

THIMISTER, CLERMONT ET BATTICE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 3 août 1837, les sieurs François Biolley et fils, domiciliés à Verviers, et Jean Eustache Nicolaï, de Horve, concessionnaires de la mine de Roisseux-Chaumont, ont renouvelé la demande en extension de concession de mines de houille, formée par eux le 3 janvier 1836, et dont le dossier,

8 Actions 120 frs.
dont 1 verte gagnant forcément.

1 Action 20 frs.

15 Actions 200 frs.
dont 2 vertes gagnant forcément.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE,

VENTE IRREVOCABLE PAR ACTIONS

DE LA

Grande Seigneurie et Château de Weinwartshoff ET DE QUATRE BELLES TERRES,

Taxées juridiquement, suivant acte déposé auprès de la chambre aulique impériale et royale, à UN MILLION 940,300 FLORINS 25 r., valeur de Vienne.

Cette vente contient en outre 25,326 gains accessoires, de florins 100,000, 60,000, 30,000, 20,000, 15,000, 3,000, 10,000, 6,000, 2 de 5,000, 4,000, 3,000, 2,000, etc., etc., s'élevant à UN DEMI-MILLION 4,150 FLORINS V. D. V. parmi lesquels

ONZE PRIX D'ARGENTERIE superbe, confectionnée par les plus célèbres artisans, dans le goût le plus moderne, savoir: un brillant service de table de la valeur de florins 30,000; un très beau service de café et thé, avec une toilette pour dames de la valeur de florins 9,000, etc., etc.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE 20 FRANCS.

L'acheteur de six actions en reçoit deux gratis dont 1 verte, gagnant forcément; et en prenant dix actions pour 200 frs. on obtient 5 gratis dont 2 vertes. Le moindre gain affecté à une de ces actions vertes est 5 florins, mais elles jouissent de l'avantage particulier de participer à un tirage spécial de primes de florins 100,000, 30,000, 20,000, plusieurs de mille, etc., etc.

Le tirage aura lieu irrévocablement le 5 janvier 1838, à Vienne, sous la garantie du gouvernement. — En s'adressant à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit les prospectus français, le prospectus allemand, même qu'à son temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnants, franc de ports.

Ecrire sans affranchir.

J. N. TRIER et Cie.

Banquiers et receveurs généraux à Francfort S. M.

après instruction complète, a été transmis au gouvernement précédent.

Par une seconde pétition enregistrée le 4 octobre dernier, les mêmes concessionnaires ont annoncé qu'ils n'ont pas désiré d'obtenir la remise de ce dossier et ils ont demandé que leur demande en extension précitée, soit soumise à des publications nouvelles.

Cette demande comprend des terrains d'une étendue superficielle de trois cent quatre-vingt-dix-sept hectares treize quatre ares, dépendans des communes de Thimister, Clermont et Battice, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit:

A L'OUEST,

En partant du point A du plan, borne n^o 4 des limites de la concession de Roisseux-Chaumont, par une ligne droite longue de quinze cent cinquante mètres, jusqu'au point H, et de ce point par une seconde ligne droite longue de deux cent quatre-vingt mètres, se terminant à la jonction du chemin de Battice à la minerie avec celui de Stockis, point C, de ce point par une troisième ligne droite longue de deux cent quatre-vingt dix mètres, se terminant à l'axe de la route de Liège à Aix-la-Chapelle, point F.

AU SUD.

Suivant ensuite cette route jusqu'à son intersection avec le chemin de St. Roch.

A L'EST.

Par le chemin de St. Roch, jusqu'au clocher de l'église de Thimister, point D; de ce point par une ligne droite longue de quatre cent quatre-vingt-treize mètres, se terminant à l'angle Nord-Est de la ferme Jean-Joseph Nizet, point G; et de ce point par une ligne droite, tirée sur l'angle Nord-Est de la maison Grégoire Debeffe, point B des limites de la concession des demandeurs.

AU NORD.

Suivant les limites de la concession susdite jusqu'à la borne A n^o 4, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers vingt-cinq centimes par hectare annuellement ou toute autre indemnité à fixer par le gouvernement dans les termes de la loi.

LA DÉPUTATION

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE,

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810,
ET 2 MAI 1837;

Arrête:

1. Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège, Verviers et Herve, et des communes rurales Battice, Thimister et Clermont, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges présidés.

En séance à Liège, le 14 novembre 1837.

Présens: MM. baron Vandensteen, gouverneur, président; Lefosse, Seroux, Hubart, Gouvy, Lhoneux et Warze, greffier provincial.

Pour expédition conforme:

Le greffier provincial,
F. N. J. WARZÉE. 2130